



## SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

### Nouvelle convention collective pour les cols blancs de Lévis

2 mai 2025

Les quelque 450 employés cols blancs de la Ville de Lévis ont une nouvelle convention collective. Celle-ci a été entérinée officiellement par le conseil municipal le 28 avril dernier. D'une durée de cinq ans, elle couvre la période de janvier 2024 à décembre 2028.

La négociation s'est échelonnée sur environ 16 mois et a porté sur un grand nombre d'articles du contrat de travail. Les augmentations salariales négociées sont d'un total de 18 % sur cinq ans. De plus, des améliorations ont été apportées principalement aux vacances, congés, horaires et diverses primes, ainsi que dans différents secteurs.

Auparavant, l'entente avait été soumise au vote des membres le 14 avril dernier en assemblée générale de la section locale 2927 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). La participation y avait été importante, avec plus de 260 syndiqués présents, mais les résultats avaient été acceptés avec une faible majorité.

« Plusieurs étaient mécontents de ne pas voir d'amélioration dans les modalités de télétravail et au régime de retraite. Ces questions seront abordées en relations de travail puis lors de la prochaine négociation s'il le faut », de souligner Mario Jean, conseiller syndical au SCFP.

## Pour plus d'information

---



### Syndicat canadien de la fonction publique

565, boulevard Crémazie Est, bureau 7100

Montréal Québec

Canada H2M 2V9

🌐 [www.scfp.ca](http://www.scfp.ca)

# Projet de loi 89: furieux, les syndicats prédisent un nouveau Printemps érable

Par Caroline Plante, La Presse Canadienne

1er mai 2025 à 19h09|

Mis à jour le 1er mai 2025 à 21h48



Le premier ministre du Québec, François Legault, à la période des questions du 1er mai 2025. (Jacques Boissinot/La Presse Canadienne)

**Les grandes centrales syndicales du Québec promettent de se battre contre le projet de loi 89 à la manière des étudiants pendant le «Printemps érable» de 2012.**

Magali Picard (FTQ), Caroline Senneville (CSN), Éric Gingras (CSQ) et Luc Vachon (CSD) sont sortis furieux d'une rencontre de plus d'une heure avec le premier ministre François Legault, jeudi après-midi.

Cette rencontre a porté presque exclusivement sur le projet de loi 89, qui limite le droit de grève et diminue le rapport de force des travailleurs pour les appauvrir, ont-ils dit.

Le gouvernement affirme de son côté vouloir limiter la durée des grèves et des lockouts afin d'assurer notamment le «bien-être» de la population générale.

**«C'est la pire attaque au Code du travail du Québec depuis sa création», a dénoncé Mme Picard en mêlée de presse après la rencontre.**

Elle a rappelé que le gouvernement libéral de Jean Charest s'est fait battre en 2012, alors que le «Printemps érable et les moyens de pression ne cessaient plus». Les Québécois voulaient que ça arrête, a soutenu la cheffe syndicale.

Publicité

«C'est ça qui risque d'arriver. S'il pense avoir le gros bout du bâton, parce qu'il dit que la population n'aime pas les grèves, moi je peux vous dire que le monde n'aime pas le chaos non plus», a-t-elle laissé tomber.

Elle a promis que la FTQ continuera de manifester «jusqu'à ce qu'un gouvernement respecte les travailleurs».

«À la FTQ, ce sera l'enjeu de la prochaine élection. Si le projet de loi 89 est adopté, je vous garantis que notre lobby sera fait auprès de tous les partis d'opposition pour qu'ils s'engagent publiquement (...) à proroger le projet de loi.»

Mme Senneville a renchéri en soulignant que 40 % des travailleurs au Québec sont syndiqués. «Ça commence à faire du monde qui vote», a-t-elle lancé.

**Au plus fort de la crise étudiante, des centaines de milliers de personnes ont manifesté dans les rues de Montréal pour faire annuler la hausse des droits de scolarité qui avait été décrétée par le gouvernement.**

## **Legault rappelé à l'ordre**

La journée de jeudi avait commencé avec une altercation au Salon rouge entre M. Legault et la cheffe parlementaire de Québec solidaire (QS), Ruba Ghazal.

M. Legault a reproché à QS d'avoir refusé d'appuyer une motion dénonçant notamment les manifestations qui se sont tenues devant la résidence personnelle du ministre du Travail, Jean Boulet.



Le ministre du Travail Jean Boulet. (Stéphane Lessard/Archives Le Nouvelliste)

«Honte à Québec solidaire! Honte totale!» a-t-il crié. La présidente de l'Assemblée nationale, Nathalie Roy, a dû lui demander de nombreuses fois de retirer ses propos.

M. Legault s'est finalement exécuté, mais non sans s'être relevé à plusieurs reprises pour s'exclamer: «Pathétique! Gênant! Scandaleux!». «Ce sont des extrémistes», a-t-il également lancé avant de se rasseoir.

Après la période des questions, le co-porte-parole masculin de QS, Guillaume Cliche-Rivard, a expliqué que son parti dénonçait le fait que des manifestants se soient présentés à la résidence personnelle du ministre.

Cependant, a-t-il dit, les manifestations n'étaient pas une «tactique syndicale».

**«Il y avait des membres de la CSN, mais on n'était pas au courant, s'est plus tard défendue Mme Senneville. On n'était pas derrière ça. Non seulement ça, mais on ne fait pas de manifestations devant les résidences», a-t-elle assuré.**

## **Vandalisme au bureau de Chantal Rouleau**

Jeudi, la députée de Pointe-aux-Trembles et ministre de la Solidarité sociale, Chantal Rouleau, a déploré que des manifestants anti-projet de loi 89 eurent vandalisé son bureau de circonscription.

«Mes employés (...) ont été violemment intimidés ce matin par un groupe de manifestants masqués et menaçants qui ont saccagé mon bureau», a-t-elle écrit sur le réseau social X.

«Ces tactiques de “gros bras” doivent cesser immédiatement», a-t-elle ajouté.

# LEDEVOIR

## Les syndicats brandissent la menace d'un nouveau printemps érable



Photo: Adil Boukind Archives Le Devoir Des membres de la CSN manifestent en novembre 2022.

### François Carabin et Isabelle Porter à Québec

Publié hier à 13h14 Mis à jour hier à 21h27

Québec

La tension monte entre le gouvernement Legault ([https://www.ledevoir.com/francois-legault?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/francois-legault?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)) et les centrales syndicales, qui menacent de créer un mouvement comparable à celui du Printemps érable ([https://www.ledevoir.com/printemps-erable?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/printemps-erable?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)) pour contrer le projet de loi 89 sur les grèves.

« Ce sera l'enjeu de la prochaine élection », a déclaré la présidente de la Fédération des travailleurs du Québec, Magali Picard, avant d'évoquer le printemps 2012. « Il y a un gouvernement qui a perdu les élections en 2012 avec un Printemps érable. »

À l'époque, les électeurs ont « changé de gouvernement » même s'ils n'étaient « pas tous d'accord avec la grève étudiante », a-t-elle ajouté. « Par contre, ils ont voté parce qu'ils voulaient que les moyens de pression arrêtent, et c'est ça qui risque d'arriver. »

M<sup>me</sup> Picard a tenu ces propos jeudi après-midi à la sortie d'une rencontre avec le premier ministre et ses collègues de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Centrale des syndicats démocratiques et de la Centrale des syndicats du Québec.

Déposé en février, [le projet de loi 89](https://www.ledevoir.com/politique/quebec/845971/quebec-veut-limiter-impact-greves-lockouts-population?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) ([https://www.ledevoir.com/politique/quebec/845971/quebec-veut-limiter-impact-greves-lockouts-population?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/politique/quebec/845971/quebec-veut-limiter-impact-greves-lockouts-population?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)) vise « à considérer davantage les besoins de la population » en cas de grève ou de lockout. S'il est adopté, de nouveaux critères pourraient être invoqués pour exiger une offre minimale de services lors d'un conflit de travail. Il permettrait aussi au gouvernement de forcer, dans certains cas, l'intervention d'un arbitre habilité à déterminer les conditions de travail.

« C'est un projet de loi qui, en diminuant le rapport de force des travailleurs et des travailleuses, va les appauvrir », a dénoncé la présidente de la CSN, Caroline Senneville.

À nouveau jeudi, le ministre du Travail, Jean Boulet, s'est défendu de vouloir miner indûment les droits de travailleurs avec son projet de loi. « On ne met pas fin au droit de grève. On s'assure qu'il y ait des services minimums qui soient maintenus pour protéger la population, particulièrement celle qui est en situation d'impuissance ou de vulnérabilité », a-t-il déclaré lorsqu'accosté avant la période des questions.

« Pour moi, le dialogue social est important et il doit se poursuivre indépendamment des circonstances », a-t-il ajouté, invitant les syndicats à proposer autre chose que le retrait pur et simple de son projet de loi.

## À lire aussi

- [Les syndicats sont aux abois face à la menace d'abolir 2000 postes de fonctionnaires](https://www.ledevoir.com/politique/quebec/874573/syndicats-abois-face-menace-couper-2000-fonctionnaires?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra) ([https://www.ledevoir.com/politique/quebec/874573/syndicats-abois-face-menace-couper-2000-fonctionnaires?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=boite\\_extra](https://www.ledevoir.com/politique/quebec/874573/syndicats-abois-face-menace-couper-2000-fonctionnaires?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra))

## Une « honte »

La rencontre entre le premier ministre et les syndicats avait été planifiée à l'occasion de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, et dont le gouvernement avait souligné plus tôt l'importance au Salon Rouge.

Mais lors de la même période de questions, le premier ministre s'était emporté contre un groupe de syndiqués. C'est une « honte » que des manifestants soient allés devant la résidence du ministre du Travail, Jean Boulet, cette fin de semaine, a-t-il déclaré, piqué au vif.

Le premier ministre déplorait la décision de [Québec solidaire](https://www.ledevoir.com/quebec-solidaire?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) ([https://www.ledevoir.com/quebec-solidaire?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/quebec-solidaire?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)) (QS) de refuser d'accorder son consentement à une motion déposée la veille pour dénoncer la manifestation organisée par l'Alliance

ouvrière, le Syndicat des travailleuses et des travailleurs d'Amazon Laval-CSN et le mouvement « Ici, on boycotte Amazon ». Ces derniers manifestaient de nouveau jeudi matin devant l'Assemblée nationale. « Honte à Québec solidaire ! Honte totale ! » avait lancé M. Legault.

Questionnée à ce sujet, Caroline Senneville a soutenu qu'elle n'avait rien à voir avec cet événement et qu'elle réprouvait de telles méthodes. « On n'était pas au courant, on n'était pas derrière ça. [...] Nous, on ne fait pas de manifestations devant les résidences. »

En avant-midi, le Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Amazon Laval-CSN avait dit regretter que le ministre « refuse toujours de qualifier le licenciement massif de 4700 personnes comme une crise ».

« On a tout essayé pour que M. Boulet nous entende, mais il continue de faire la sourde oreille. On est allés chez lui samedi et il n'a pas aimé ça, alors, on est venus à l'Assemblée nationale. Va-t-il enfin écouter les travailleurs, ou recommencer à dire dans les médias qu'on exagère pour éviter de parler du vrai problème ? » a déclaré le président du syndicat, Félix Trudeau.

Pendant que les travailleurs manifestaient dehors, Jean Boulet a déposé une motion au Salon Rouge pour « que l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, qui a lieu le 1<sup>er</sup> mai et qui est célébrée depuis plus de 100 ans ». Québec solidaire a refusé d'en débattre.

« Il y a toujours un contexte à une motion. Le contexte existe, puis on n'est pas capable... C'est impossible de ne pas considérer le contexte dans le travail qu'on fait », a expliqué le porte-parole intérimaire de QS, Guillaume Cliche-Rivard, précisant avoir proposé plusieurs amendements qui ont été refusés par le gouvernement.

## Suggérés pour vous



### Des listes d'attente encore plus longues pour les dossiers des immigrants au Québec

(<https://www.ledevoir.com/societe/874825/listes-attente-encore-plus-longue-immigrants-quebec>)

Le ministre Jean-François Roberge a fourni une mise à jour sur plusieurs programmes jeudi.



### Trump ordonne à l'État de cesser de financer les médias publics PBS et NPR

(<https://www.ledevoir.com/monde/etats-unis/874978/trump-ordonne-etat-cesser-financer-medias-publics-pbs-npr>)

Le président américain a signé un décret demandant de cesser de financer les deux réseaux publics.

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

## Notre force et notre solidarité face aux menaces de la droite

30 avril 2025

Dans son allocution, Patrick Gloutney, président du SCFP-Québec, a abordé la situation politique très particulière que vit l'organisation. Considérant la montée de la droite et les perturbations venant du sud de la frontière avec les politiques trumpistes, un contexte de profonde incertitude plane sur tout le pays. Les politiques de droite s'attaquent directement aux travailleuses et travailleurs, et la façon de mieux se protéger est de faire partie du plus grand syndicat au Canada, le SCFP.



*Patrick Gloutney, président du SCFP-Québec, s'adressant au 34e congrès du SCFP-Québec le 29 avril 2025 au Centre des congrès de Québec. Photo: Annie Thériault*

Les services publics sont menacés et le SCFP-Québec doit poursuivre son travail pour les sauvegarder. Il continue de faire face à des gouvernements proches du patronat, et malheureusement, la solution trop souvent choisie par ceux-ci est la privatisation. Malgré une abondance de faits et de mauvaises expériences passées, la CAQ s'entête à aller dans cette direction. Patrick Gloutney a rappelé au congrès plusieurs exemples concrets et contemporains, comme la création de Santé Québec et les nombreuses menaces de privatisation au sein d'Hydro-Québec.

Avec le dépôt du projet de loi n° 89, la CAQ s'attaque directement aux droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs du Québec en tentant de se donner des moyens d'affaiblir le droit de grève. Le ministre Boulet trouvera le SCFP sur sa route s'il maintient sa position dans ce dossier, a lancé le président.

Depuis hier (28 avril), le Canada a un nouveau premier ministre. Mark Carney est un banquier et se situe beaucoup plus à droite que son prédécesseur, Justin Trudeau. La première promesse électorale de Carney est de couper dans les services publics, donc le SCFP-Québec doit se montrer vigilant dans la défense de ceux-ci afin de protéger ses membres et la population contre les éventuels dommages.

En terminant, Patrick Gloutney a rappelé les grands dossiers ayant touché les secteurs, dont les lock-out au port de Québec et chez Vidéotron. Énumérant plusieurs titres d'emplois hétéroclites, il a conclu son discours en disant que malgré ses milieux de travail bien différents, le SCFP-Québec a la force du nombre et la solidarité de sa grande famille.

# Les syndicats régionaux se mobilisent pour dénoncer le projet de loi 89

Par Mickaël Meunier, Le Quotidien

1er mai 2025 à 17h16



La manifestation a été organisée symboliquement lors de la journée internationale des travailleurs. (Tom Core/Le Quotidien)

Masques sur la bouche, pancartes à la main et boulet attaché au pied, des syndiqués des principales centrales de la région et leurs représentants se sont mobilisés jeudi après-midi à Chicoutimi pour dénoncer le projet de loi 89, qui vise à restreindre le droit de grève des travailleurs et des travailleuses.

C'est une marche en partance de la place du Citoyen allant jusqu'au palais de justice de Chicoutimi qui a été organisée en fin d'après-midi. Le lieu d'arrivée préalablement choisi n'avait rien d'anodin. Au contraire, l'idée de manifester sur le parquet du palais de justice avait tout à fait été réfléchi à l'avance.

Le projet de loi 89, qui en est au ficelage des derniers détails en ce moment à l'Assemblée nationale, risque, selon les représentants du monde syndical, d'être adopté sous bâillon, sans contestation possible, tout juste avant les vacances des députés.

Ultimement, si la loi 89 vient à être adoptée, ce sera seulement devant les tribunaux que les travailleurs et les travailleuses pourront la contester. C'est cette judiciarisation du droit de grève qui se dessine à l'horizon qu'ont dénoncé les syndicats en manifestant jeudi.



Les syndiqués ont illustré le musellement que souhaite mettre en branle le ministre Boulet en portant un masque. Ils ont également jeté leurs pancartes anti PL-89 à la poubelle, poubelle qui a été remise aux élus régionaux. (Tom Core/Le Quotidien)

## «Un acquis, une base de la démocratie»

D'emblée, Marc Maltais, le directeur régional de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), a rappelé en criant dans son porte-voix que le droit de grève n'était pas un cadeau tombé du ciel, mais bien un gain pour lequel bien des travailleurs ont eu à pâtir pour finalement le voir aboutir.

**«Le droit de grève, il a été gagné durement. Les générations passées l'ont obtenu après avoir reçu des grands coups de matraque, après avoir inhalé du gaz lacrymogène. Là, ce que cherche à faire le gouvernement Legault, c'est de déstabiliser le rapport de force en faveur du patronat.»**

— Marc Maltais, directeur régional de la Fédération des travailleurs du Québec



Marc Maltais a crié haut et fort dans le porte-voix pour dénoncer le caractère réactionnaire du gouvernement Legault. (Tom Core/Le Quotidien)

Le patronat, a renchéri son homologue Jimmy Tremblay de la SFPQ, est encore favorisé, sans grande surprise. «Si le gouvernement a fait le choix de l'austérité, ce n'est certainement pas le choix des travailleuses et des travailleurs. C'est un film dans lequel le Québec a déjà joué et dont les grands gagnants sont les mêmes qui votent ces mesures d'austérité: le patronat et les plus riches. Et ô surprise, on retrouve plusieurs de leurs représentantes et représentants au gouvernement», a-t-il ajouté.

Le contexte d'austérité n'est qu'un prétexte pour s'attaquer aux droits des travailleurs, ont à l'unisson dénoncé les centrales syndicales présentes à la manifestation.

«On peut pas dire que le gouvernement Legault fait dans la subtilité! Avec son ministre du Travail, un boulet pour le monde syndical et son projet de loi 89, il vise à restreindre le droit de grève qui est fondamental. Ce qu'il veut faire, c'est casser les mobilisations collectives. Son projet, c'est une véritable déclaration de guerre pour le monde syndical et une menace pour l'équilibre fragile des relations de travail», a souligné Marie-Claude Boily, coordonnatrice régionale à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

**«Un recul qui affecterait toute la population»**

Des syndicats provenant des milieux essentiels, malgré le fait que leur droit de grève soit déjà restreint par la loi, se sont joints à la mobilisation intersyndicale par solidarité et aussi pour envoyer le message que ce projet de loi 89, à terme, aura des effets pervers sur l'ensemble de la société civile.

«Il n'y a pas si longtemps, notre cher gouvernement caquiste a préféré distribuer des chèques de centaines de dollars plutôt que d'investir dans les services publics et des programmes sociaux qui profitent à toutes et à tous. Maintenant, sous prétexte de rationalisation budgétaire, ce même gouvernement procède à des coupes systématiques dans les services publics, accentuant les inégalités. La population paie cher de ses mauvaises décisions», a affirmé Karine Ferland, représentante nationale de l'APTS.

Julie Boivin, dans la foulée, en a profité pour rappeler que les choix qu'a préféré faire la CAQ dans les dernières années ont grandement affecté les femmes.

«Le gouvernement a choisi d'investir dans les infrastructures et les entreprises privées pour stimuler l'économie au lieu d'investir pour des services publics forts où une forte majorité de femmes travaillent. Ces femmes créent aussi de la richesse et renforcent l'économie, mais le gouvernement Legault aime mieux jeter des centaines de millions de dollars par les fenêtres avec Northvolt ou SAAQclic. C'est aussi bien plus facile de mettre sur le dos des travailleurs l'explosion des coûts en santé que de parler des nouveaux salaires octroyés aux nouveaux dirigeants de Santé Québec, création qui n'a apporté rien de bon pour la population concrètement», a-t-elle laissé entendre.

Des mobilisations partout ailleurs au Québec visant à faire avorter le projet de loi 89 ont été tenues et continueront de l'être, a appris *Le Quotidien*.

[Accueil](#) | [Dossiers](#) | [RHéveil-matin](#)

## Le processus d'arbitrage dans le viseur du ministre Boulet

CATHERINE CHARRON | PUBLIÉ IL Y A 59 MINUTES | MIS À JOUR IL Y A 16 MINUTES



Le ministre Jean Boulet, dans les bureaux de «Les Affaires», en juin 2024 (Photo: Martin Flamand)



**RHÉVEIL-MATIN**  
En sirotant votre breuvage préféré, découvrez des astuces inédites pour des 9@5 productifs et stimulants.



PUBLICITÉ



**RHÉVEIL-MATIN. Une réduction des délais d'arbitrage des griefs: voilà le plus important changement qui guette les employeurs dans le projet de loi 101 déposé le 24 avril 2025, selon trois avocats interrogés par *Les Affaires*.**

Si le projet de loi est adopté dans son intégralité, la nomination d'un arbitre devrait survenir dans les six mois suivant le dépôt d'un grief. Autrement, la partie demanderesse devra se tourner vers le ministre afin qu'il s'en charge, apprend-on dans le document intitulé «Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail».

Celui-ci disposera d'un laps de 10 jours pour identifier la bonne personne. Si elle n'en fait pas la demande, «son grief sera réputé avoir été abandonné», indique Anne-Sophie Ouellet, avocate en droit du travail et santé et sécurité au travail du cabinet Beauvais Truchon.

Une première journée d'audience devrait quant à elle survenir dans l'année suivant le dépôt du grief. Si l'arbitre consent, il sera toutefois possible de demander une extension.

«Pour fixer la date d'audience, on tient compte de l'agenda de tout le monde, le représentant syndical, le représentant de l'employeur et de l'arbitre. Parfois, ça peut être un peu compliqué. Est-ce un vœu pieux? Est-ce qu'on va être capable de réduire significativement les délais? Je ne sais pas, mais on introduit des dispositions plus formelles à ce sujet-là», dit Jean-Claude Turcotte avocat chez Loranger Marcoux.

Certaines conventions collectives identifient déjà une banque d'arbitres qui peuvent se pencher sur les griefs, rappelle Anne-Sophie Ouellet. Elle se demande comment de tels changements pourraient s'appliquer si aucun des arbitres n'est disponible dans les temps impartis.

Le législateur espère également obliger la divulgation de la preuve dans les trente jours avant l'arbitrage. «Le dépôt se fait habituellement au fil de l'arbitrage», dit l'avocate, qui qualifie ce changement de «majeur».

L'objectif selon elle est de diminuer les surprises, et de permettre une meilleure préparation en amont. Ça pourrait toutefois forcer les deux parties à revoir leurs stratégies dans certains dossiers, estime-t-elle.

«On ne pourra plus protéger sa preuve, pour tester la crédibilité, ce qui peut être important pour faire avancer un dossier. [...] L'effet de surprise peut parfois être nécessaire pour tester certains aspects du dossier.»

Québec veut aussi inviter davantage les parties à d'abord envisager la médiation avant de se tourner du côté de l'arbitrage. Certaines conventions collectives disposent toutefois déjà de telles mesures, souligne Jean-Claude Turcotte.

## Trois autres changements importants

Ce projet de loi omnibus déposé par le ministre Boulet contient 19 modifications aux différentes lois qui régissent le monde du travail. Si certaines sont très techniques, selon les juristes consultés, d'autres pourraient entraîner d'importantes conséquences pour les patrons et les employés.

On espère par exemple protéger le lien d'emploi lorsqu'un sinistre, comme des inondations ou des feux de forêt, ou une notice de la santé publique empêchent un travailleur de faire sa prestation de service.

Québec souhaite également mieux protéger les revenus des «travailleurs faussement incorporés» lorsqu'ils subissent des lésions professionnelles.

On envisage également de repousser d'un an la date butoir de l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail qui concernent les mécanismes de prévention et de participation.

«Ça fait l'objet de négociations dans beaucoup de milieux de travail qui ne sont pas toujours simples, donc c'est certain que ça va permettre d'assurer une intégration et une transition vers ces nouveaux modes de gouvernance en matière de santé et sécurité plus fluides», rapporte Me Ouellet.

---

#### ET AUSSI

- [Conflits de travail: le recours à l'arbitrage exécutoire est loin d'être banal](#)
- [La surcharge de travail induite par les équipes incomplètes inquiète](#)
- [Réduction des cibles d'immigration: Ottawa veut aller trop vite, avertit le Conference Board](#)
- [Budget Québec 2025: l'innovation ne passera pas par le développement des compétences](#)

---

#### DERNIÈRES NOUVELLES

[Publié il y a 2 minutes](#)

##### REVUE DES MARCHÉS

##### **Bourse: ce qui bouge sur les marchés avant l'ouverture vendredi**

[Les marchés mondiaux étaient en hausse vendredi avant-midi](#)

[Publié à 5h00 | Mis à jour à 5h04](#)

##### ANALYSES

##### **Bourse: Meta, Microsoft et Booking dans l'oeil de François Rochon**

[BALADO. Meta Platforms et Microsoft ont réservé de belles surprises aux investisseurs.](#)

[Mis à jour hier à 21h45](#)

##### MONDE

##### **Droits de douanes: les pièces automobiles canadiennes sont exemptées**

[Il s'agit d'un nouveau signe de soulagement pour l'industrie automobile nord-américaine.](#)

[Mis à jour hier à 17h57](#)

##### BOURSE

##### **Apple dépasse les attentes au T1, les ventes d'iPhone en hausse**

[Apple estime à 900 millions de dollars l'impact des droits de douane au deuxième trimestre.](#)

#### LES PLUS LUS

[Mis à jour hier à 17h55](#)

##### REVUE DES MARCHÉS

##### **Bourse de Toronto: les gagnants et les perdants du 1er mai**

[Quels titres d'entreprises ont le plus marqué la Bourse de Toronto aujourd'hui?](#)

[Mis à jour le 30 avril](#)

##### REVUE DES MARCHÉS

##### **Bourse de Toronto: les gagnants et les perdants du 30 avril**

[Quels titres d'entreprises ont le plus marqué la Bourse de Toronto aujourd'hui?](#)

[Publié hier à 11h32](#)

##### À SURVEILLER

##### **À surveiller: Microsoft, CGI et Gildan**

[Que faire avec les titres de Microsoft, CGI et Gildan, selon ces analystes?](#)

[Mis à jour le 30 avril](#)

##### À SURVEILLER

##### **À surveiller: Pet Valu, Spotify et Qualcomm**

[Que faire avec les titres de Pet Valu, Spotify et Qualcomm, selon ces analystes?](#)

[Accueil](#) | [Contenus partenaires](#) | [Gestion des relations de travail : des experts à votre service, sans frais, pour des relations de travail harmonieuses](#)

## Contenus partenaires ?

# Gestion des relations de travail : des experts à votre service, sans frais, pour des relations de travail harmonieuses

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL | MIS À JOUR LE 28 MARS 2025



Votre  
gouvernement

Québec

Votre entreprise compte des employés syndiqués? Vous faites face à des mécontentes ou à un conflit de travail? Ou peut-être souhaitez-vous simplement renforcer un climat de travail sain et productif? Bonne nouvelle : le ministère du Travail offre des services spécialisés, sans frais, pour vous aider à mieux gérer vos relations patronales-syndicales.

Peu importe la taille ou le secteur de votre organisation, ces services sont là pour vous. La seule condition? Ne pas être sous réglementation fédérale.

### Une expertise de pointe en médiation-conciliation

Face aux défis des relations de travail, vous pouvez compter sur l'expertise des médiateurs-conciliateurs du ministère du Travail. Neutres et impartiaux, ces spécialistes possèdent une connaissance approfondie des dynamiques patronales-syndicales et des meilleures pratiques en négociation et en résolution de conflits. Leur rôle? Faciliter le dialogue, identifier les enjeux et proposer des solutions adaptées pour instaurer un climat de travail sain et productif.

Que ce soit pour prévenir les tensions, résoudre des conflits ou améliorer les pratiques de gestion des relations de travail, ces experts peuvent vous accompagner à tout moment dans votre démarche en matière de relations de travail.

- **Aide à la négociation**

La négociation d'une convention collective représente un moment crucial dans la vie d'une organisation. Qu'il s'agisse d'une première entente ou d'un renouvellement, les médiateurs-conciliateurs accompagnent efficacement les parties vers un dialogue fructueux. Leur méthode



privilégie l'écoute active et l'analyse fine des besoins de chacun. Leur objectif : en venir à un accord mutuellement satisfaisant pour les parties.

- **Intervention en cas de harcèlement psychologique**

Face aux situations de harcèlement psychologique, le ministère du Travail déploie un service de médiation spécialisé. Cette approche, basée sur une réflexion structurée et un échange ouvert, permet de régler à l'amiable un différend en plus de mettre en place un plan de rétablissement adéquat.

- **Résolution préarbitrale des griefs**

Avant qu'un grief ne soit porté à l'arbitrage, la médiation préarbitrale constitue une solution efficace pour éviter des procédures longues et coûteuses. Grâce à l'intervention d'un médiateur-conciliateur, les parties sont guidées vers un règlement mutuellement satisfaisant, dans un cadre structuré et collaboratif.

### **Renforcer les relations de travail au quotidien**

Les services de prévention et d'amélioration des relations de travail visent à renforcer les pratiques en place et à prévenir l'escalade des tensions. Lorsque la convention collective est en vigueur, ces services permettent de prévenir d'éventuels conflits, de développer des compétences en gestion des relations de travail et d'implanter des mécanismes efficaces de résolution de problèmes.

Ils englobent à la fois la gestion des relations interpersonnelles et les interactions formelles entre la direction et le syndicat, offrant un accompagnement essentiel lors de périodes de transformation organisationnelle.

### **Des séminaires pour transformer les relations de travail**

Le Ministère organise également des séminaires interactifs réunissant les représentants patronaux et syndicaux pour favoriser un dialogue ouvert et productif. Ces rencontres permettent de :

- mieux comprendre les enjeux de chacun sans confrontation;
- renforcer la communication et la confiance mutuelle;
- développer des solutions concertées et durables.

### **Un diagnostic précis pour mieux intervenir**

Un climat de travail tendu? Des incompréhensions persistantes entre employés et direction? Le diagnostic relationnel réalisé par les médiateurs-conciliateurs offre un éclairage précieux sur la situation. Par des entretiens individuels ou des discussions de groupe, les médiateurs-conciliateurs analysent les dynamiques en place et identifient :

- les véritables sources de tensions;
- les mécanismes de communication à améliorer;
- les actions concrètes pour apaiser le climat et renforcer la collaboration.

### **Des formations adaptées aux réalités du terrain**

Votre comité de relations de travail cherche à mieux gérer les griefs? Vos questionnaires rencontrent des difficultés face aux conflits? Des formations ciblées sont offertes conjointement aux parties patronales et syndicales pour renforcer les compétences essentielles à une gestion efficace des relations de travail. Ces formations portent sur divers sujets, comme la civilité en milieu de travail, la négociation réussie ou encore le retour au travail après un différend.

### **Ne laissez pas les tensions s'installer : des solutions existent!**

L'amélioration des relations de travail est un levier essentiel pour assurer la stabilité et la performance de votre entreprise. Grâce aux services spécialisés du ministère du Travail, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement professionnel, neutre et adapté à vos besoins.

Une demande de médiation-conciliation peut être [déposée en ligne](#) sur le site du Ministère, où un médiateur-conciliateur vous proposera une démarche personnalisée.

**Pour en savoir plus, visitez le site du [ministère du Travail](#).**



*Le ministère du Travail contribue à mettre en place des conditions de travail permettant le développement social et économique du Québec et soutient les organisations ainsi que les individus par la promotion de milieux de travail sains et le maintien de relations du travail harmonieuses.*

---



## Le maire est « désespéré », dit Hamad

Le candidat reproche à l'élu de « chercher de bonnes nouvelles » pour le tramway

Le Journal de Québec · 02 mai 2025 · 3 · TAÏEB MOALLA

En affirmant que les résultats du scrutin fédéral constituent un nouveau feu vert pour le méga-projet de tramway, le maire de Québec, Bruno Marchand, montre à quel point il est « désespéré », selon Sam Hamad.



C'est ce que l'ancien ministre libéral et candidat à la mairie de Québec a affirmé, hier matin, lors d'une longue entrevue avec Le Journal.

Ce dernier, qui a officialisé sa candidature le 6 avril, réagissait pour la première fois au résultat du scrutin de lundi qui a vu le Parti libéral du Canada être élu comme gouvernement minoritaire à Ottawa.

« À chaque fois qu'il y a un mouvement quelque part, un remaniement, une élection, un rapport, une intervention... Tout ce qu'il dit [M. Marchand] est qu'il conclut : "Ah, c'est une bonne nouvelle pour le tramway" [...] Pourquoi ? Parce que l'administration Marchand est une administration désespérée qui cherche de bonnes nouvelles, a-t-il laissé tomber. On essaye d'interpréter la décision des gens comme on veut. »

Or, selon M. Hamad, la vraie échéance pour le tramway sera celle de 2027 lorsque le gouvernement du Québec devra lui donner – ou non – le feu vert ultime.

D'ici là, il y aura des élections municipales en novembre puis un scrutin provincial en octobre 2026, a-t-il rappelé.

Selon son analyse, les élections fédérales de lundi n'étaient pas « un référendum sur le tramway » et les électeurs ont plutôt voté en tenant compte d'autres enjeux comme le coût de la vie ou les relations avec les États-unis de Donald Trump.

#### ENSEIGNEMENTS ÉLECTORAUX

Sur le plan national, M. Hamad a estimé que les résultats de lundi sont « une mauvaise nouvelle », puisque « le Canada est divisé en deux et ça, ça nous affaiblit ».

Il a dit en appeler à « la sagesse » de tous les partis fédéraux pour être « solidaires face à la négociation avec M. Trump ».

Pour les résultats spécifiques à la région de la Capitale-nationale, le prétendant à la mairie a tout d'abord noté la disparition du Bloc Québécois et le fait que les libéraux et les conservateurs ont globalement consolidé leurs positions respectives.

S'il devait être porté à la tête de Québec,

M. Hamad a promis de travailler avec tous les élus.

#### « LEADERSHIP FAIBLE » DU MAIRE

Se défendant de faire des attaques personnelles et jurant avoir « beaucoup de respect » envers Bruno Marchand, Sam Hamad a néanmoins dressé un sombre bilan des quatre dernières années au municipal.

Il est d'abord revenu sur la mise sur pause du tramway, à la fin de 2023, par le gouvernement Legault.

« C'est une honte pour la Ville, s'est-il scandalisé. Je n'accepterais jamais qu'ils m'enlèvent ce dossier-là. Je ne me rendrais jamais au point qu'ils m'enlèvent le dossier. »

Évoquant l'actualité de la semaine dernière, M. Hamad a noté que Bruno Marchand est sorti bredouille de sa récente rencontre avec les ministres Geneviève Guilbault et Jonatan Julien pour discuter d'enjeux liés à la congestion routière. « Comme d'habitude, il sort les mains vides », a-t-il déploré.

Rappelant que Bruno Marchand a appris l'abandon du projet de voies réservées, à la fin mars, dans Le Journal, M. Hamad a de nouveau regretté le « leadership faible, faible, faible » du maire.

## Actualités

# Haltères confisqués à des pompiers: «Je n'ai jamais vu ça»

Par Mathieu Lamothe, équipe d'enquête

1er mai 2025 à 17h31|

Mis à jour le 1er mai 2025 à 18h08

3



La décision de la Direction de la sécurité incendie de Trois-Rivières d'interdire les activités physiques avec équipement dans les casernes, pendant les heures de travail, laisse perplexe. (Archives La Tribune, Jean Roy)

Le Conseil provincial du secteur incendie du Québec se dit «extrêmement surpris» que des haltères aient été confisqués dans une caserne de Trois-Rivières.

«Je n'ai jamais vu ça. Ça n'a aucun sens, selon moi», lance Alain Caron, président du conseil faisant partie du Syndicat canadien de la fonction publique.

La décision de la Direction de la sécurité incendie de Trois-Rivières d'interdire les activités physiques avec équipement dans les casernes, pendant les heures de travail, le laisse également très perplexe. Selon lui, ça va à l'encontre de tout ce qui se fait ailleurs au Québec.

«La première chose qui me vient en tête, c'est qu'il doit y avoir un problème de relations de travail à Trois-Rivières. Mais je n'ai pas tous les détails en main pour certifier ce que j'avance», précise-t-il.

Le dirigeant syndical reconnaît qu'il existe des risques d'accident si on permet à des pompiers de s'entraîner ou de pratiquer une activité sportive entre deux appels. Mais les risques en valent la chandelle, dit-il, surtout qu'il existe des moyens pour les minimiser. Il cite en exemple une situation survenue au Service des incendies de Sherbrooke.

«Un pompier s'était déjà blessé au tibia en sautant sur une boîte en bois. Le comité de santé et de sécurité s'est réuni et on a décidé de retirer les boîtes en bois pour les remplacer par des boîtes en mousse», raconte-t-il.

Le ministre du Travail et député de Trois-Rivières, Jean Boulet, se dit interpellé par la situation.

**«Je vais demander un état de la situation à la CNESST pour savoir quelles normes on voulait respecter. La santé et sécurité, ça passe également par l'activité physique, surtout pour les pompiers.»**

— Jean Boulet, ministre du Travail

Invitée à commenter à nouveau, la Ville de Trois-Rivières tient à préciser que les activités physiques ne demandant pas d'équipement sont autorisées en caserne. Mais elle confirme qu'aucune des six casernes n'est dotée d'une salle destinée spécifiquement à l'entraînement.

Nos demandes d'entrevue avec le directeur du service, Dany Cloutier, sont demeurées sans réponse.

## **Des candidats à la mairie préoccupés**

Les trois candidats dans la course à la mairie de Trois-Rivières se disent préoccupés par les révélations de la Coop de l'information.

Dany Carpentier, actuel conseiller du district de La Vérendrye, associe cette attitude à un «manque de considération envers les pompiers».

Sa consœur et candidate pour le siège de première magistrate pour le parti Trois-Rivières Ville Forte, Pascale Albernhe-Lahaie, aimerait que les pompiers trifluviens puissent bénéficier d'équipements adéquats et d'un encadrement spécifique afin d'entretenir leur forme physique, à l'instar de leurs confrères des grandes villes du Québec.

Jean-François Aubin se questionne pour sa part sur les raisons qui poussent la direction du service des incendies à ne pas suivre l'exemple des autres services de la province.

Le conseiller Jonathan Bradley, qui confirmera sa candidature en début de semaine prochaine, se range quant à lui derrière l'argumentaire de la Ville. L'actuel président du comité de sécurité des milieux répète que l'activité physique sans matériel non autorisé est permise en caserne et que le centre de formation est accessible aux pompiers sur les heures de travail, selon une planification horaire.

## Une retraite correcte à 69 ans avec un petit salaire, c'est possible

« FRANÇOISE GAGNE 44 500 \$ PAR AN. ELLE ESTIME AVOIR BESOIN DE 2000 \$ PAR MOIS, CE QUI LUI PERMET D'ÉCONOMISER PLUS DE 20 000 \$ PAR ANNÉE ! »

Le Journal de Quebec · 02 mai 2025 · 31

Françoise, une lectrice de 66 ans, est encore sur le marché du travail et ne bénéficie pas d'un fonds de pension d'employeur. Elle se demande si son épargne sera suffisante pour lui assurer le même niveau de vie à la retraite.



Françoise gagne 44 500 \$ par an.

« Je pense travailler à temps plein jusqu'à mes 69 ans, et par la suite à temps partiel si je suis suffisamment en forme pour le faire », nous écrit-elle.

Elle estime avoir besoin de 2000 \$ par mois, ce qui lui permet d'économiser plus de 20 000 \$ par année ! Un tour de force qu'elle réussit à accomplir parce qu'elle est très disciplinée et que son loyer demeure relativement abordable, à 710 \$ par mois.

### CRÉDITS D'IMPÔT À CONSIDÉRER

Jean-françois Rémillard, conseiller en sécurité financière et représentant de courtier en épargne collective chez Gestion de patrimoine Séquito, salue d'abord le niveau d'épargne élevé de Françoise, compte tenu de ses revenus.

« C'est la preuve qu'avec un budget serré, il est toujours possible d'épargner », fait-il remarquer. Selon lui, un budget de 2500 \$ par mois à la retraite est plus réaliste, soit un revenu annuel net, après impôts et inflation, de 30 000 \$.

Pour y parvenir, des programmes et crédits d'impôt sont là. Puisqu'elle a plus de 65 ans, elle a droit au crédit d'impôt pour prolongation de carrière, avec un crédit maximal de 1750 \$, puisque

son salaire ne dépasse pas le seuil de réduction de 56 500 \$.

« De plus, puisqu'elle perçoit déjà sa rente de RRQ – environ 5000 \$ –, elle pourrait continuer à cotiser au RRQ, ce qui lui permettrait d'augmenter sa prestation mensuelle à la retraite. Elle pourrait aussi demander de cesser ses cotisations afin d'avoir plus d'argent dans ses poches dès maintenant », précise Jean-françois Rémillard. Il souligne que si Françoise est en bonne santé et qu'elle n'a pas besoin de cet argent, elle aurait toutefois intérêt à continuer à participer, d'autant plus que son employeur cotisera également.

#### PREMIER SCÉNARIO : LA RETRAITE

Avec une retraite à 69 ans, la meilleure option consiste à décaisser rapidement ses REER (63 000 \$) afin de pouvoir toucher le Supplément de revenu garanti (SRG) le plus tôt possible.

« En les retirant en trois ans, quand elle aura 72 ans, le salaire annuel utilisé pour le calcul de la SRG sera de 14 000 \$, ce qui lui donnerait droit à un montant annuel de 4000 \$ non imposable », mentionne M. Rémillard.

Elle devrait aussi retirer l'argent de son compte non enregistré afin de limiter les revenus d'intérêts imposables et d'augmenter du même coup le montant du SRG. Ainsi, en transférant 7000 \$ de son compte de placement vers le CELI chaque année, ce dernier atteindrait environ 220 000 \$ à 76 ans. Elle pourrait alors le décaisser progressivement jusqu'à ses 88 ans.

Dans ses calculs, le conseiller s'est basé sur un taux de rendement de 3 %, car la grande majorité des placements de Françoise sont investis dans des produits à intérêt et garantis. Toutefois, avec un taux de 4 %, ses économies dureraient deux ans de plus, jusqu'à ses 90 ans.

« Il lui faudrait cependant accepter de vivre avec un peu de volatilité, mais cela reste soutenable, étant donné que son horizon de placement est de plus de 25 ans », mentionne Jean-françois Rémillard.

#### DEUXIÈME SCÉNARIO : TEMPS PARTIEL

L'autre possibilité serait de travailler à temps partiel dès 69 ans, tout en touchant la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) et en demandant la SRG. Rappelons qu'il est permis de gagner un maximum de 5000 \$ sans affecter le montant du SRG.

À 72 ans, elle devra obligatoirement commencer à retirer des sommes de son FERR. Elle pourrait par la suite décaisser rapidement ses FERR et suivre les mêmes étapes que celles expliquées dans le premier scénario.

■ Bon à savoir : à l'âge de 75 ans, la PSV est bonifiée de 10 %, ce qui améliorera ses revenus.

Vous aimeriez avoir l'avis d'un expert pour vos projets de retraite ? Écrivez-nous un message détaillé et nous soumettrons votre situation à un professionnel. La réponse sera ensuite publiée dans Le Journal.

# CNESST pas votre argent

Le Journal de Québec · 02 mai 2025 · 12 · Jean-Nicolas Blanchet [jean-nicolas.blanchet@quebecormedia.com](mailto:jean-nicolas.blanchet@quebecormedia.com)

Si vous viviez avec l'argent durement gagné des autres et que vous deviez organiser une réunion pour 125 personnes, je suis pas mal sûr que votre choix ne s'arrêterait pas sur un des très rares hôtels cinq étoiles de Québec.



Prenons un autre cas si vous vivez toujours avec l'argent gagné par les autres. Si vous voulez organiser un petit événement pour féliciter votre personnel avec des méritas, je suis pas mal certain que ça ne vous coûtera pas des milliers de dollars en petites bouchées et en confection de trophées pour vous autocongratuler.

C'est pourtant ce qu'a fait la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), qui se finance à partir des cotisations versées par les employeurs du Québec. Le 5 février dernier, la CNESST a tenu une rencontre en présentiel d'une journée regroupant 125 gestionnaires de la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail.

L'organisme a décidé d'organiser la réunion au luxueux hôtel cinq étoiles Le Bonne Entente, à Québec. Près de 11 000 \$ ont été payés pour la location de la salle, le dîner, les deux pauses café et le stationnement.

Il faut ajouter presque 5000 \$ pour l'équipement audiovisuel et le soutien technique. Une conférence a été donnée par un psychologue organisationnel et ç'a coûté plus de 7000 \$.

Ajoutez à ça 17 000 \$ en frais de déplacement et près de 14 000 \$ en nuitées d'hôtel pour ceux qui ont voulu rester dormir au Bonne Entente.

Au total, cette rencontre d'une seule journée a donc coûté 53 242 \$, révèlent les documents que j'ai obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

**UN 5 ÉTOILES, RIEN DE MOINS ?**

Est-ce que cette rencontre pouvait se tenir de façon virtuelle ? Et pourquoi ne pas l'avoir tenue au siège social tout neuf de la CNESST, à Québec ?

« Cette unique rencontre en présentiel avait pour objectif d'établir les priorités en début d'année 2025, d'échanger de manière soutenue sur la signification des résultats obtenus au sondage sur la culture organisationnelle et de s'entendre sur les actions incontournables pour assurer le succès de la transformation organisationnelle qui sera mise en oeuvre au cours des prochaines années » , a

Des milliers de dollars en petites bouchées, en trophées et pour une réunion dans un hôtel 5 étoiles

répondu Nicolas Bégin, porte-parole de la CNESST.

« [...] Il n'y a pas de salle suffisamment grande pour accueillir autant de personnes dans les locaux de la CNESST en fonction de la nature des activités qui étaient prévues lors de cette journée. »

Je peine néanmoins à comprendre que l'option choisie, une fois que le siège social ne convient pas, ce soit un hôtel cinq étoiles, alors que le gouvernement peut louer des salles presque gratuitement, sauf pour le ménage et le stationnement.

**PRÈS DE 20 000 \$ POUR SE FÉLICITER**

Toujours selon des documents que j'ai obtenus par la Loi sur l'accès à l'information, la CNESST a payé 19 471 \$ pour un autre événement, soit la troisième édition des Prix Vision.

C'était à la fin de l'année 2024. On parle notamment de 5374 \$ en nourriture et de 1165 \$ pour des trophées.

Au moins, la CNESST a organisé ça dans ses propres locaux.

Les Prix Vision, c'est un petit gala pour féliciter quelques employés, comme une étoile sur un bulletin.

Cet événement vise à célébrer « le travail exceptionnel de nos équipes », a écrit la CNESST quand elle en faisait la promotion.

J'ai demandé à l'organisme s'il pensait que c'était une dépense justifiée. On m'a répondu que c'était une activité importante, mais que « la tenue de l'événement [...] fait actuellement l'objet d'une réévaluation de la part des organisateurs ».

Tenir ça sur l'heure du midi, avec un méritas au lieu d'un trophée, me semble que ça se ferait, non ?